

SCPI FRUCTIRESIDENCE

22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS - RCS PARIS 515 392 512
Société Civile de Placement Immobilier au Capital social de 31 087 000 €
Visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n°17-20 en date du 23 juin 2017

FORMULAIRE DE MODIFICATION / ANNULATION

Cadre réservé à l'intermédiaire

Nom de l'établissement : _____

Nom du conseiller : _____

Tél : _____

@ _____

Cachet et date : _____

DONNEUR D'ORDRE

N° ASSOCIE(E) : _____

Nom (ou dénomination sociale) : _____

Prénom(s) (ou signataire pour les personnes morales) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Zone réservée - Ne rien inscrire

Horodatage : _____

N° d'ordre : _____

Je souhaite que mon ordre Numéro⁽¹⁾ _____ soit :

MODIFIÉ

ANNULÉ

MODIFICATION D'UN ORDRE DE VENTE DE PARTS

Merci de bien vouloir compléter les rubriques ci-dessous.

Quantité : _____ part(s)

J'accepte que mon ordre soit traité partiellement lors d'une confrontation, et qu'il soit présenté aux confrontations suivantes pour le reliquat, jusqu'à son exécution totale : OUI - NON⁽²⁾

Durée de validité de l'ordre de vente : 12 mois. Cette durée peut être prorogée de 12 mois maximum sur demande expresse de votre part.

Prix unitaire minimum : _____ EUR

Fait à _____, le _____ Signature ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾

1. Numéro figurant sur notre courrier de confirmation - 2. Rayez la mention inutile - 3. Cocher la case correspondante - 4. Le ou les cédant(s) doit(doivent) faire précéder (sa) leur signature de la mention manuscrite suivante : « LU ET APPROUVE » - 5. Dans le cas d'une personne mariée sous le régime de communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « BON POUR ACCORD »



AEW CILOGER

MODIFICATION D'UN ORDRE D'ACHAT DE PARTS

Merci de bien vouloir compléter les rubriques ci-dessous.

Quantité : _____ part(s)
J'accepte que mon ordre soit traité partiellement lors d'une confrontation, et qu'il soit présenté aux confrontations suivantes pour le reliquat, jusqu'à son exécution totale : **OUI** - **NON**⁽²⁾

Prix unitaire maximum (hors frais) : _____ EUR

Durée de validité de l'ordre : _____
Elle est exprimée en nombre de confrontation trimestrielle des ordres, celle-ci intervenant le dernier mercredi ouvré de chaque trimestre à 16 heures. A défaut l'ordre, s'il n'est pas satisfait totalement ou partiellement, participera à un maximum de 3 confrontations consécutives, à défaut d'instructions contraires.

Je suis informé(e) que les droits d'enregistrement (5 % avec un minimum de 25 € versés au Trésor Public) et la commission de cession (4,784 % TTI) sont à la charge de l'acquéreur.

Si vous augmentez le prix unitaire maximum, il convient d'adresser un complément à votre premier versement au titre de la couverture de votre ordre d'achat.

Complément à payer = (nombre de parts X prix maximum X 1,09784) - montant déjà payé.

Pour que l'ordre puisse être valablement inscrit dans le « carnet d'ordres », AEW Ciloger devra avoir constaté au crédit du compte ouvert à cet effet dans les livres de **FRUCTIRESIDENCE**, l'encaissement du montant prévisionnel de ladite transaction et des frais afférents ou un justificatif d'exécution du virement avant la date de confrontation.

Dans le cas où cet ordre n'aurait pas été exécuté et où sa durée de validité serait échue, ce montant vous serait remboursé, dans les plus brefs délais.

Je suis informé(e) du fait que la Société ne garantit pas la revente des parts et que conformément à l'article 13 des statuts, tout ordre d'achat doit recueillir l'agrément de la société de gestion.

Je déclare, en outre, avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, des derniers rapport annuel et bulletin trimestriel ; de me soumettre à toutes les obligations qu'impose la propriété desdites parts, et avoir été informé(e) de la possibilité d'obtenir auprès de AEW Ciloger (voir les modalités en page suivante) des informations prévues par les textes réglementaires sur l'état du registre, la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel servi, et celui prévu pour l'année en cours.

MODE DE RÈGLEMENT⁽³⁾

- Je joins un chèque bancaire ou postal (établi à l'ordre de **FRUCTIRESIDENCE**)
 J'effectue directement le virement sur le compte « marché des parts » de **FRUCTIRESIDENCE** - IBAN N° **FR76 3000 7000 1100 0216 0114 156**

En cas de trop perçu, celui-ci vous sera remboursé.

Fait à _____, le _____ Signature ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾

1. Numéro figurant sur notre courrier de confirmation - 2. Rayez la mention inutile - 3. Cocher la case correspondante - 4. Le ou les cédant(s) doit(doivent) faire précéder (sa) leur signature de la mention manuscrite suivante : « LU ET APPROUVE » - 5. Dans le cas d'une personne mariée sous le régime de communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « BON POUR ACCORD »

MODALITÉS

Le présent formulaire complété et signé est à adresser à :

AEW Ciloger
Service Clients
22, rue du Docteur Lancereaux
CS 80102 - 75380 PARIS Cedex 8

Conformément à l'article 2.2.2 de l'instruction AMF n° 2002-01, la Société de Gestion accepte les ordres formulés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Seuls les ordres conformes reçus avant 16 heures la veille de la confrontation qui se tient le dernier mercredi ouvré de chaque trimestre, à 16h00, seront pris en compte pour la confrontation concernée.

Pour toute information sur l'état du registre et plus généralement sur la SCPI concernée (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé...), vous pouvez contacter AEW Ciloger par courrier à l'adresse ci-dessus, par téléphone : 01 78 40 33 03 ou par email : infoscpi@eu.aew.com ou retrouver ces informations sur son site Internet : www.aewciloger.com

Société de gestion : AEW Ciloger
SAS au capital de 828 510 €
RCS PARIS 329 255 046
Siège social : 22, rue du Docteur Lancereaux - 75008 PARIS
Adresse postale : 22, rue du Docteur Lancereaux - CS 80102 - 75380 Paris Cedex 8
Agrément AMF numéro GP 07000043 du 10/07/2007
Agrément AIFM en date du 24 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE



LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL: Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour acheter ou vendre des parts de la SCPI et font l'objet d'un traitement automatisé dont le responsable est AEW Ciloger. Elles ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès avec possibilité de faire rectifier les erreurs qui auraient pu être commises.